



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 14 janvier 2020 à 18h30

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Départ après la 45 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 47 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	Pouvoir de Blandine BELLANCA
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Nicole FALCETTA
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Marina FERRARI
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
27	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

22 communes présentes



Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE
VIONS

Sylvie L'HEVEDER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Charles-Adrien LOUIS
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Alicia CHARDON
Rafik ES-SLASSI
Wassila BOUJNANE
Eline QUAY-THEVENON

B&L Evolution
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur des services à la population
Directeur financier
Responsable juridique et des assemblées
Chargé de mission Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Contrôleuse de gestion
Réfèrent comptable – Service Finances
Assistance du service Urbanisme / Habitat
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 45 présents (45 titulaires), et 52 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 22 Année : 2020

Exécutoire le : 24 JAN. 2020

Affichée le : 24 JAN. 2020

Visée le : 23 JAN. 2020

FINANCES

AP/CP 016 – Construction d'un équipement sportif sur Marlioz - Révision n°3

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 portant ouverture de l'AP/CP,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 mai 2018 portant révision n°1,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 portant révision n°2,*

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz composée de 3 gymnases.

Afin de prendre en compte l'augmentation de la population sur le territoire de Grand Lac, et la saturation des gymnases existants, le Conseil communautaire de la CALB a approuvé la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4. La réalisation de cet équipement a été initialement inscrite au PPI pour un montant de 5 515 000 € TTC.

Des subventions ont été sollicitées, principalement auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune d'Aix-les-Bains apportera également un fonds de concours d'un montant de 1 000 000 €, ce fonds étant justifié par l'utilisation du gymnase par les clubs sportifs aixois.

Monsieur le président propose au Conseil communautaire propose la révision de l'AP/CP.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 5 837 000,00 € TTC.

Les Crédits de Paiement (CP) sont actualisés au regard des réalisations 2019.

Les montants, ainsi que leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatifs à l'opération de construction du gymnase G4,

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2020

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP016 - Création d'un nouveau gymnase G4 - Révisions

Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase n°4)		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	127-04 et 127-04AP		
Montant initial de l'opération :	5 515 000,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	5 515 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°2) :	5 837 000,00 euros	⇒	
Montant actualisé (révision n°3) :	5 837 000,00 euros	⇒	
DEPENSES		Vote	Proposé
Dépenses réalisées 2015/2016	24 478,00		24 483,01
Dépenses réalisées 2017	197 474,37		197 474,37
Dépenses réalisées 2018	222 927,07		216 712,58
Dépenses réalisées 2019	2 000 000,00		1 189 768,20
Dépenses programmées 2020	3 392 120,56		4 208 561,84
TOTAL	5 837 000,00		5 837 000,00
FINANCEMENTS prévus :			
Subventions attendues			Proposé
dont subventions perçues 2018			2 381 000,00
dont subventions perçues 2019			123 667,00
Fonds de concours ville d'Aix les Bains			0,00
F.C.T.V.A. théorique			1 000 000,00
Emprunt			900 000,00
Autofinancement			1 000 000,00
TOTAL			5 837 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AP/CP 016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz - Révision n.3

Date de transmission de l'acte : 23/01/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/01/2020

Numéro de l'acte : d3128 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200114-d3128-DE

Date de décision : 14/01/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions